

1^{er} septembre 2009

09.381

Question Silvia Locatelli**Enquête sur les salaires dans le secteur de la santé publique du canton de Neuchâtel: quelle information sur ses conclusions?**

Au mois de mai dernier, la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail a rendu son rapport relatif aux conditions de travail dans le domaine de la santé. Ce rapport intéressant permettait notamment d'établir qu'il n'y avait pas de sous-enchère salariale proprement dite dans les établissements de santé soumis à la CCT 21. Cependant, il mettait également le doigt sur des disparités au sein des homes, selon que ceux-ci soient soumis ou non à la CCT 21.

Ces informations importantes n'ont fait l'objet d'aucune communication ni de la part du département auquel appartient la commission, le DEC, ni de celui touché par le secteur objet de l'étude, le DSAS. Le communiqué de la commission, tout comme le rapport, n'a pas été repris ni transmis aux députés. Au surplus, celui-ci n'est pas forcément évident de trouver sur le site.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il envisageait encore de nous transmettre ce rapport, et quel type de stratégie a-t-il en matière de transmission des rapports de cette commission, comme d'autres commissions du Conseil d'Etat.

Cosignataires: A. Clerc-Birambeau, N. Fellrath, C. Mermet, T. Huguenin-Elie, O. Duvoisin et B. Hurni.